

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****Décision du Président n°2025-038****Objet : Restauration de la Maratte à Etueffont - Plan de financement - Demandes de subvention**Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,
- le décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux, et fixant ce seuil à 100 000 € HT,

Considérant

- la compétence GEMAPI de la communauté de communes,
- la nécessité de mettre en œuvre un projet de restauration morphologique de la Maratte, affluent de la Madeleine, à Etueffont,
- Le devis estimatif des travaux qui s'élève à 88 497,00 € HT

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider le projet de restauration du cours d'eau, sous la maîtrise d'œuvre de la communauté de communes,

**Article 2** : de lancer une consultation pour recruter l'entreprise de travaux,

**Article 3** : d'approuver le plan de financement prévisionnel, pour la réalisation de cette opération qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
Agence de l'eau RMC	Sollicité	88 497,00 €	80%	70 797,60 €
Autofinancement	Fonds propres	88 497,00 €	20%	17 699,40 €
<b>Total des financements publics</b>		<b>88 497,00 €</b>	<b>100%</b>	

**Article 4** : de solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour un montant de 70 797,60 €,

**Article 5** : de signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,

**Article 6** : de préciser que le montant de l'opération sera inscrit au budget général 2025,

**Article 7** : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Envoyé en préfecture le 06/06/2025  
Reçu en préfecture le 06/06/2025  
Publié le  
ID : 090-200069060-20250604-2025\_038-AR

Étueffont, 4 juin 2025,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUEBER

